



## RIFSEEP :

### **LE COMPTE N'Y EST PAS POUR LES AGENTS DE CATÉGORIE C !**

**Tous ensemble !**

La CGT alerte depuis plus d'un an sur le sort réservé aux agents de catégorie C, toutes filières confondues, auxquels la collectivité a fait le choix d'octroyer une **IFSE proche du mépris**.

Pourtant, le Président a annoncé dans son courrier du 15 octobre 2021 que la mise en place du RIFSEEP sera l'occasion d'affirmer pour la collectivité "*la reconnaissance que votre employeur vous témoigne (...) et le gage de la consolidation du lien qui vous lie au service rendu aux varoises et aux varois*".

#### **Quelle reconnaissance ?**

Pour une grande partie des agents de catégorie C, une augmentation de 80, 50, 10 € par mois voire moins, quand d'autres vont bénéficier d'une revalorisation, certes méritée, mais tellement plus conséquente ?

De **quel gage d'équité** parle-t-on quand le pourcentage du montant maximum autorisé par l'Etat est de 50 % pour le sous-groupe C3-3 et, par exemple, de 62% pour le sous-groupe B3-3?

De nombreux agents en colère et encore sidérés du manque de reconnaissance de leur travail nous ont saisis.

Alors que la collectivité veut accélérer la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), deuxième étage du RIFSEEP, il y a fort à parier que les agents de catégorie C seront de nouveau les grands oubliés, sauf à ce que ces derniers se rappellent au bon souvenir de la collectivité en réclamant la reconnaissance qui leur est due.

**La CGT organise plusieurs réunions** pour les agents de catégorie C, toutes filières confondues, et continue d'exiger :

- la **suppression du sous-groupe C3** ;
- un **IFSE minimum de 6493 €** annuels, soit une augmentation minimum de **100 € mensuels**.

Ces réunions permettront de construire ensemble les revendications que portera la CGT avec les agents de catégorie C.

C'est en portant massivement ces revendications que l'on pourra aboutir à la reconnaissance des agents de catégorie C.

<b>LA VALETTE</b>	<b>Lundi 28 février</b> de 14 heures à 16 heures Valgora - Bât A - Salle Porquerolles
	<b>Jeudi 10 mars</b> de 14 heures à 16 heures Omega
<b>DRAGUIGNAN</b>	<b>Mardi 1er mars</b> de 7 heures 15 à 8 heures 30 Pôle Technique du Col de l'Ange
	<b>Mardi 1er mars</b> de 9 heures à 11 heures Sous-Préfecture - Salle 1
<b>BRIGNOLES</b>	<b>Mardi 1er mars</b> de 14 heures à 16 heures Centre d'exploitation des routes
	<b>Jeudi 3 mars</b> de 9 heures à 11 heures Pôle Social Allègre - 3ème étage
<b>TOULON</b>	<b>Mardi 8 mars</b> de 14 heures à 16 heures La Loubière - Bâtiment A
	<b>Lundi 14 mars</b> de 14 heures à 16 heures Mayol - Salle 248
<b>ST MAXIMIN</b>	<b>Lundi 7 mars</b> de 9 heures à 11 heures Ancienne gare
<b>LA SEYNE</b>	<b>Jeudi 10 mars</b> de 9 heures à 11 heures Espace Noral - Bât C

Pour information, ces réunions dont la collectivité est informée, sont considérées comme du temps de travail et tous les agents peuvent y participer.